

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 2 septembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 8 septembre 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 20

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - CHARDON Patrick - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric - BONNET Pierre - VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - BOSSON Jean-François - DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - CHAUTEMPS Pierre – SAILLET Patrick - DUFOURD Pierrick.

MMES NOVEL Martine – VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Célia

Absent :

- BAUD GRASSET Joël,
- VANDERMALIERE Gilles.

Absents excusés :

- SCHERRER Fabienne (quitte la séance à 19h12 après le point d'information concernant le SCOT),
- NAMBRIDE Christian.

Pouvoirs :

- Aucun

Secrétaire de séance : M. GUIBERTI Frédéric

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Frédéric GUIBERTI est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15/07/2025

En l'absence de remarque, le PV de la réunion du 15/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

III. SCOT : RETOUR SUR LA REUNION DE BUREAU

Mme Fabienne SCHERRER, Vice-Présidente du SCOT, informe les élus du conseil communautaire des discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de bureau du SCOT qui a eu lieu le vendredi 5 septembre.

Mme SCHERRER s'est présentée à la réunion de bureau avec Mme PINGET BAUER, DGS CCVV. Le bureau est revenu sur le sujet de la volonté de sortie d'Arve et Salève. Durant l'été, les 3 autres EPCI s'étaient rencontrés pour discuter de l'attitude à adopter face à la demande d'Arve et Salève. Les 3 EPCI se sont entendus sur une position commune qui consiste à conserver Arve et Salève dans le SCOT. Vendredi 12 septembre aura lieu le conseil syndical du SCOT qui devra se positionner sur ce point. Mme SCHERRER rappelle qu'il faut qu'un maximum d'élus soient présents car Arve et Salève représente le tiers du Comité Syndical.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Annualisation personnel ATSEM 2025/2026

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les élus de la CCVV doivent se prononcer sur l'annualisation du personnel ATSEM à temps non complet car la durée hebdomadaire peut varier en fonction des jours fériés.

Cette année scolaire la durée hebdomadaire de travail de 8 postes d'ATSEM, emplois permanents à temps non complet est de 32,40/35ème.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant disposition statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

M. le Président demande au conseil communautaire de valider cette annualisation du temps de travail pour pouvoir établir les arrêtés et contrats du personnel concerné ;

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE l'annualisation du temps de travail pour le personnel ATSEM 2025/2026.

2. Retour sur le recrutement du personnel saisonnier

M. le Président rappelle que du personnel saisonnier a été recruté cet été pour les besoins des services.

Ainsi, 14 jeunes ont été recrutés pour le fonctionnement de la piscine (5 au mois de juin, 5 au mois de juillet et 4 au mois d'août).

M. le Président indique qu'un emploi étudiant a également été recruté pour la déchetterie (juillet et août). Il s'agit d'une première et l'expérience a été très concluante pour épauler le gardien principal durant la saison estivale.

M. le Président tient à féliciter et remercier l'ensemble des jeunes qui ont travaillé pour la CCVV cet été.

V. TERRAIN DE FOOTBALL DE BOEGE : TRAVAUX HOMOLOGATION

M. le Président informe le conseil que la commission du district pour l'homologation des terrains de football

s'est déplacée sur nos infrastructures de Boège et Habère-Poche. Cette visite a lieu tous les 10 ans. Les terrains de football de Boège et Habère-Poche étaient homologués pour le foot A11 et A8.

A l'issue de cette visite, les terrains de football engazonné de Boège et Habère-Poche ont été jugés impraticable avec effet immédiat par le district pour le foot A11. Ils restent homologués pour le foot A8.

Pour le terrain d'Habère-Poche, l'homologation est perdue en raison de la zone marécageuse dans un des coins du terrain. M. le Président rappelle que deux devis ont été demandés pour traiter ce secteur. Le deuxième devis est arrivé juste avant la trêve estivale ce qui ne permettait pas de profiter de cette période pour faire les travaux avec l'arrêt des entreprises de TP au mois d'août. Il y avait un écart considérable entre les deux devis demandés, en matière de coût et de solution technique, un troisième devis sera demandé pour inscrire ces dépenses au budget 2026.

Pour le terrain de Boège, deux éléments motivent la décision de la commission :

- Le non-respect de la distance de sécurité entre la ligne de touche et tout obstacle qui doit être supérieure ou égale à 2.50 m. Les buts A8 repliés, certaines portions de haie et de garde-corps sont effectivement situés à moins de 2.5 m de la ligne de touche.
- Les 4 cages de but A8 ne sont plus aux normes (présence d'œillets métalliques pour la fixation des filets).

Pour remédier à la situation sur le terrain de Boège, le district suggère de retracer les terrains en réduisant la largeur pour respecter les zones de sécurité. Ainsi, M. le Président a sollicité deux entreprises pour la dépose et la pose de 4 nouveaux buts A8 pour rétablir au plus vite l'homologation du terrain :

- L'entreprise COSEEC pour un montant de travaux de 8 920€ HT
- L'entreprise PERNOLLET PAYSAGE pour un montant de travaux de 10 575.36€ HT

M. le Président propose de retenir l'entreprise COSEEC dont l'offre est la plus intéressante et qui s'est engagé sur des délais plus courts à savoir 20 jours à la signature du devis.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le devis de l'entreprise COSEEC.

M. Frédéric GUIBERTI ajoute que ces cages de buts A8 pourront être récupérées et réutilisées sur les futures infrastructures de la CCVV.

VI. ESPACE SPORTIF POLYVALENT

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, indique que l'entreprise BETECH est intervenue à deux reprises sur le site pour effectuer des sondages géotechniques. L'entreprise a alerté la CCVV sur le risque de pollution de la nappe avec de l'eau en apparence polluée (visuel et odeur) apparue lors des sondages. L'entreprise BETECH et l'entreprise NOVIA (équipe de maîtrise d'œuvre) ont conseillé à la CCVV de faire un diagnostic environnemental des sols pour vérifier cette hypothèse, caractériser le cas échéant la pollution et définir les éventuelles adaptations du projet. M. CHARDON estime qu'il est préférable de réaliser ces investigations en amont.

M. CHARDON indique que deux prestataires ont été contactés pour le moment avec une seule offre retenue.

M. le Président demande aux élus du conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à retenir le devis qu'il

jugera le plus adapté pour effectuer cette mission.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à tenir l'offre la mieux adaptée pour la réalisation de ce diagnostic environnemental des sols.

VII. GESTION DES DECHETS : CANDIDATURE APPEL A PROJET CITEO POUR LES CARTONS BRUNS

M. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge des déchets, propose au conseil communautaire de candidater à nouveau pour les appels à projets Citéo dans le cadre de la collecte des cartons bruns. En effet, nous avons organisé l'appel à projet 2024 avec une phase de test correspondant à la première salve de conteneurs commandés et une seconde phase conditionnelle fonction des retours terrain observés sur 6 mois. La CCVV a été lauréate des appels à projets mais la phase conditionnelle n'a pas été retenue. Nous aurions dû tout de suite prévoir un nombre important de conteneur dans la mesure où la subvention est fonction des sommes réellement engagées.

A l'usage nous avons constaté que certains conteneurs sont pleins dès le début de semaine alors que la collecte se fait le vendredi. C'était le cas pour Bogève qui a pu récupérer dans l'été le conteneur carton qui était prévu pour la ZAE de Saint André en attendant que la plateforme se fasse. La CCVV diffusera aux communes les dernières statistiques de remplissage complétées par CSP.

M. BOSSON indique que la CCVV n'a pas voulu passer à deux collectes par semaine car cela multiplie tout simplement les coûts de collecte par deux. Nous pensons qu'il est préférable environnementalement et économiquement parlant d'augmenter le nombre de conteneurs, d'autant plus que nous pouvons toucher une subvention sur l'achat et la mise en place de ces conteneurs. Un appel a été lancé lors du conseil communautaire du 15/07/2025 aux communes qui souhaitent ajouter des conteneurs sur leur commune. A ce jour, Boège, Habère-Lullin, Saint André ont répondu. Nous attendons le retour des autres communes pour évaluer le nombre de conteneurs.

M. BOSSON propose donc que la CCVV dépose un nouveau dossier de candidature aux appels à projet CITEO pour densifier le nombre de conteneurs cartons bruns. Une délibération est nécessaire pour constituer le dossier de l'appel à projet 2025.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président de la CCVV à déposer un dossier au titre des appels à projets CITEO 2025 pour l'achat de nouveaux conteneurs aériens pour la collecte du carton brun.

VIII. PISCINE : BILAN SAISON 2025

M. le Président présente le bilan de la saison 2025 de la piscine qui a établi un nouveau record en matière de recettes :

- 2023 : 99 755.50 €

- 2024 : 108 778 €
- 2025 : 114 140 €

La saison a démarré sur des bases excellentes avec l'épisode de canicule du mois de juin. Nous avons enregistré des pics à 850 visiteurs par jour alors que jusqu'à la saison 2024 le plafond était à 650 visiteurs par jour. La Fréquentation Maximale Instantanée (maximum 390 baigneurs en instantané) n'a jamais été atteinte. Nous avons approché les 320/330. Dans ces conditions de fréquentation, les MNS sont sous tension pour la surveillance des bassins et il ne serait clairement pas souhaitable d'aller au-delà. Le personnel de caisse était également sous tension avec de nombreux dysfonctionnements sur le système monétique (lenteur réseau, carte électronique tripode hors service). Le mois de juillet a été nettement plus calme et nous avons eu à nouveau de grosses journées au mois d'août avec la nouvelle vague de canicule.

M. le Président remercie à nouveau le personnel, que ce soit à la caisse, dans les vestiaires ou autour des bassins. Il faut également saluer le travail de Mme Martine RENAUD qui transmet chaque année sa rigueur et son professionnalisme aux jeunes saisonniers.

M. le Président remercie également Mme Pascale BERGER, cheffe de bassin, qui vient de clôturer sa dernière saison au sein de notre piscine. Mme BERGER, avec sa collègue Mme SEVENNEC sont à l'origine de cette école de natation qui a contribué à dynamiser l'ancienne piscine. Elle tire sa révérence et laisse la surveillance du bassin et les cours de natation entre de bonnes mains avec MM. Romain THOMAS et Martin PLARD.

Si en apparence tout se passe bien, l'exploitation n'est pas si simple. M. le Président explique que depuis le changement du système de traitement de l'eau ne fonctionne pas correctement depuis sa mise en place en 2021. Beaucoup d'interventions manuelles sont nécessaires pour que l'eau soit conforme aux exigences de l'ARS. A force d'exercer la pression sur Engie et son sous-traitant Aquaged qui a installé l'électrochlorateur, nous avons avancé dans la compréhension du problème. Après avoir recherché différentes pistes d'optimisation pour équilibrer le bassin, tout porte à croire que la machine a tout simplement été sous dimensionnée. Une réunion doit se tenir en septembre avec les deux prestataires.

IX. CONVENTION TDF

M. le Président informe les élus du Conseil Communautaire que TDF propose une revalorisation du bail de la location des sites de chez Jacquemet sur la commune de Boège et des granges sur la commune de Villard :

- la location du site de Villard passe de 8 000€ à 10 250 €
- la location du site de Boège passe de 6 000€ à 7 250 €

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer la proposition de revalorisation de l'entreprise TDF.

X. QUESTIONS DIVERSES

1. Réseau petite enfance

Mme Célia VAUDAUX demande si le projet de recrutement d'un coordinateur pour le réseau petite enfance a avancé. M. le Président répond qu'il faudrait organiser une commission pour relancer le projet.

2. Accord local

M. Frédéric GUIBERTI tient à remercier les communes qui ont voté pour que les petites communes comme Saxel et Saint André conservent deux élus communautaires pour le prochain mandat. M. Vincent LETONDAL rappelle que le conseil municipal d'Habère-Poche n'a pas voté contre le fait d'avoir deux élus dans les petites communes mais pour une répartition plus équitable qui aurait permis à ces communes de conserver deux élus. M. Jean-François BOSSON se joint aux remerciements de M. GUIBERTI. M. Pierrick DUFOURD répond que le conseil municipal n'a pas voté contre Saxel ni Saint André mais pour une répartition plus équitable. Sur la commune, il y a environ 380 habitants par élu communautaire contre environ 250 habitants par élu communautaire pour les autres communes.

3. Abattoir départemental

M. Emmanuel BOGILLOT informe le conseil communautaire que le Président et le bureau de l'abattoir départemental sont installés. La CCVV n'a pas de place de vice-présidence mais sera représentée au bureau. Le président est le maire de St Pierre en Faucigny.

4. Vélorution

M. Laurent DESBIOLLES a lu sur un dépliant que l'association Vivre en Vallée Verte organise en partenariat avec le Cinéma la Trace des projections sur le thème de la mobilité à vélo à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité. Il a lu sur le planning qu'il y a un témoignage d'élus sur le thème de la mobilité à vélo dans la Vallée Verte. M. DESBIOLLES voulait savoir si des élus ont été sollicités officiellement car pour sa part il n'en a pas entendu parler au sein de sa commune. Personne n'a vraisemblablement été invité.

5. Inter-villages

M. Frédéric GUIBERTI revient sur l'organisation des jeux inter-villages qui s'est déroulée ce week-end avec 4 communes sur 8 qui ont participé. M. GUIBERTI rappelle qu'il avait été question que l'organisation de cette manifestation se fasse au niveau de la CCVV. M. le Président répond que cela avait été évoqué mais la CCVV n'a pas délibéré. M. CHARDON explique que les organisateurs ne réclament rien mais cela n'a pas très bien fonctionné car il y avait seulement la moitié des communes. Il y a environ 10/15 spectateurs par commune. La question qu'il faut se poser c'est la raison pour laquelle il y a que 4 communes. Est-ce le choix de la date, le choix du jour (samedi au lieu de dimanche) ? Saxel n'a pas pu mobiliser les jeunes car ils étaient déjà partis pour les études. Pour que la manifestation perdure, il ne faut pas que ce soit déficitaire. Le secours coûte 1000 euros donc il faut que la buvette fonctionne pour équilibrer les comptes. L'année prochaine l'épreuve se déroulera à Burdignin pour suivre la règle établie au niveau de la CCVV en suivant par ordre alphabétique.

Séance levée à 20h10